

Bulletin d'inscription
course de caisses à savon Port St Père
13 avril 2024



Pour être valide, ce bulletin d'inscription doit être complété et signé avec la mention « lu et approuvé », règlement au dos.
 Il devra être accompagné d'une décharge de responsabilité signé des parents pour les mineurs.
 Le montant de l'inscription est de 10€ par Caisse à savon

NOM DE LA CAISSE À SAVON :

	Nom Prénom	Adresse	Date de naissance	Téléphone	Mail (en majuscule)	Signature et « lu et approuvé »
1/.../...		
2/.../...		
3/.../...		
4/.../...		
5/.../...		

Inscription à retourner avant le 8 avril 2024 à caissesasavonportsaintpere@gmail.com

Fiche Technique
Course de caisses à savon à Port St Père
Samedi 13 avril 2024

La caisse à savon :

- La fabrication de la caisse à savon doit être artisanale.
- Aucun moyen de propulsion n'est autorisé (pas de moteur, pédales, ...).
- 3 roues au minimum ; elles auront des pneus gonflables (valves de gonflage accessible pour mesurer la pression),
- La caisse à savon doit être conçue pour n'accueillir qu'un seul pilote.
- Freins performants obligatoires (un test sera pratiqué par les commissaires pour juger du bon fonctionnement) : le freinage ne doit pas s'exercer sur la route mais sur les essieux ou les roues du véhicule.
- Une direction ne risquant pas de se rompre : un guidon ou un volant sont vivement recommandés.
- Le siège du pilote doit être solidement fixé au châssis.
- Une barre de poussée est recommandée pour gagner en confort des pousseurs et en puissance. Si une barre de poussée est installée, celle-ci ne devra pas dépasser la largeur de la caisse à savon.
- 2 points d'attache boulonnés ou soudés sont obligatoires à l'avant et à l'arrière pour le remorquage

Le châssis :

- Les dimensions du châssis sont libres, cependant les dimensions maximums ne doivent pas dépasser 2,60 m de long et 1,70 m de large. La hauteur n'excède pas 2 m et le poids maximal est de 80 kg
- Le châssis doit être assez résistant pour supporter le poids du pilote et la carrosserie (le bois de moins de 15 mm d'épaisseur ou l'aggloméré sont déconseillés)
- Le plancher doit être complet sous le pilote. Il doit empêcher les pieds du pilote d'être en contact avec la piste.
- Le siège conducteur doit être au plus près du châssis solidement fixé

La carrosserie :

- Les matériaux utilisés pour la conception de la carrosserie ne doivent pas présenter de caractères dangereux pour l'équipage et le public. Ceux présentant des risques d'éclatement sont interdits (par exemple le plexiglas ou le verre).
- Aucun objet saillant, vis, clou, écrou, pointe ne doit dépasser de la caisse à savon.
- Tout type de décoration, thème est autorisé. A exclure tout élément pouvant heurter la sensibilité des plus jeunes. Dessins, logos ou formes discriminatoires, violentes, commerciales, politiques, sont interdits.

L'équipement des participants :

Équipement du pilote :

- Casque obligatoire, intégral de cyclomoteur ou de moto, casque de ski ou de roller. Seuls les casques de vélo ne sont pas autorisés.
 - Gants de protections obligatoires (mitaines et tissus non protecteurs interdits).
 - Genouillères et coudières fortement conseillées
 - Vêtements longs et résistants couvrant les jambes et les bras obligatoires.
 - Chaussures fermées obligatoires.
- Aucun départ ne pourra être pris sans que le pilote ne possède un équipement complet !

Équipement des pousseurs :

- Aucune obligation mais le port de gants est vivement conseillé (risque de chutes en poussant). Un équipement complet pour tous les membres de l'équipage est envisageable.
- Les membres d'un même équipage peuvent se prêter l'équipement lorsqu'ils changent de pilote au cours des différentes manches de la course

Sécurité des personnes

La position dans la caisse à savon doit être assise et la conception de celle-ci doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.

Une homologation des caisses à savon et la vérification de l'équipement des personnes seront faites par les commissaires de course. En cas de non-respect des consignes, vous ne pourrez pas participer.

Attention : Le port du casque, des gants et des vêtements de course est également obligatoire pendant les remontées.

Déroulement de la course

Le dimanche 13 avril 2024 au parking du champ de foire, accueil, homologation des véhicules de 8h à 9h30

Un jury sera composé de 3 personnes.

Seront récompensés les caisses à savon les plus originales, rigolotes, ou retraçant la folie et l'imagination de leurs constructeurs ! ainsi que la chorégraphie et les déguisements autour du thème.

Un chronométrage sera effectué, pris en note pour les nombres de points finaux.

Le départ peut être lancé par un ou des coéquipier (s), une zone de lancement sera marquée au sol devant la pharmacie et l'arrivée se fera à la Halle de la Morinière. Une zone de reprise d'élan et pousse sera au niveau de l'église.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle (force de la descente).

Responsabilité

Âge requis minimum : 10 ans

Chaque membre d'équipage doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur tuteur légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Le tuteur légal, au même titre que son enfant, devra apposer la mention « lu et approuvé » sur le bulletin d'inscription et le signer.

L'organisation (Comité des fêtes) décline toute responsabilité en cas de vol, d'incidents, d'accidents ou de tout dommage matériel ou corporel subi par les participants ou causés à des tiers.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers. Ainsi, nous vous demandons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.

Tout concurrent s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subit des dommages causés par autrui lors de la descente.

Et réciproquement, tout concurrent s'oppose à causer volontairement des dommages à un concurrent lors de la course dans le but de terminer premier.